

Communiqué de presse

Sujet	L'assurance chômage : 7 milliards de dettes, c'est trop !
Contact	Verena Diener, Conseiller des Etats (pvl, ZH) et membre du comité interpartis, Tél : 079 331 08 39
Expéditeur	Comité interpartis « Stabilité et réduction de l'endettement : oui à la révision de notre assurance chômage »
Date	30 juin 2010

CHF 7 milliards de dettes, c'est trop !

L'assurance chômage (AC) est fortement endettée. Aujourd'hui, ses dettes se montent à plus de 7 milliards de francs. La loi contraint le gouvernement d'assainir l'AC. Comme l'a annoncé le Conseil fédéral aujourd'hui, les cotisations salariales en faveur de l'assurance chômage risquent d'augmenter de 0,5 point. Le Parlement reconnaît que l'endettement massif de l'AC pose problème, mais estime qu'un assainissement axé uniquement sur une hausse des cotisations salariales n'est pas équilibré. C'est pourquoi il a adopté, au printemps, un projet de révision qui pèsera moins sur les salaires des employés et sur les charges salariales des entreprises. Les chômeurs seront également mis à contribution et encouragés à réintégrer le monde du travail plus rapidement. La gauche et les syndicats ayant lancé le référendum, le souverain sera appelé à se prononcer sur ce sujet le 26 septembre prochain.

Le PDC, le PRD, les Libéraux-Radicaux, les vert'libéraux et le PBD ont formé un comité conjoint et s'engagent en faveur du Oui à la révision de la loi sur l'assurance chômage,

- parce que la révision assainit durablement l'AC et réduit ses dettes, afin que les personnes touchées par le chômage puissent continuer de bénéficier de bonnes prestations.
- parce qu'une augmentation des cotisations salariales de 0,5 % menacerait la reprise économique en Suisse. Des cotisations salariales excessives freinent l'activité économique, en particulier dans une période difficile. Elles pèsent sur les bas salaires, sur les familles, sur les particuliers en général et sur l'activité économique. La reprise ne doit pas être étouffée par prélèvements salariaux inutiles. Avec la révision de l'AC, l'impact sur les salaires sera moindre, car les cotisations salariales augmenteront de 0,2 point seulement.
- parce que les chômeurs réintègrent plus rapidement le marché du travail. En comparaison internationale, les chômeurs suisses reçoivent des indemnités élevées. Cependant, l'objectif reste toujours leur réintégration aussi rapide que possible dans le monde du travail. Le oui à la révision élimine des incitations erronées et accélère le processus d'intégration, sans toucher aux prestations de base de l'AC. Les personnes concernées continueront de bénéficier de l'ensemble des prestations de qualité de l'assurance chômage.